REPUBLIQUE POPULATRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 80-357 du 10 décembre 1980

chargeant le Camarade Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande, de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances pour compter du 10 Décembre 1980.

LE PRESIDEUT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent;

DECRETE:

Article 1er. - Pour compter du 10 Décembre 1980, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMCUSSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au journal Officiel.

par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Consoil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations: PR 6 CG du PRPD 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIP-MF 6 Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2 UNB-PASJEP-BN 6 BCP 1 JORPB 1.-